

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

II) E C R E T N° 407 /PR-SGG

ANNEE 1967

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Proclamation du 22 décembre 1965 ;
- VU le décret n° 147/PR du 16 mai 1967, portant formation du Gouvernement ;
- VU le décret n° 215/PR du 16 mai 1966, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;

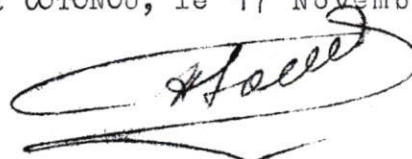
D E C R E T E :

Article 1er.- A compter du 19 novembre 1967 et pendant l'absence de MM. Dominique APLOGAN et Pascal CHABI KAO, les Services du Ministère des Transports, Postes et Télécommunications ainsi que ceux du Ministère de la Fonction Publique, du Travail et du Tourisme, sont rattachés à la Présidence de la République.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./-

Fait à COTONOU, le 17 Novembre 1967

par le Président de la République,



Général Christophe SOGLO

Ampliations :

PR 4 - CS 6 - Ministères 9
MTPT-MFPTT 4 - IAA 1 - SGG 4
Gde.Chanc.1 - DGAJL 2 - JORD 1.